



Association des Vétérans Amateur de Dressage d'Auvergne Rhône-Alpes

Règlement du Challenge des Majors saison 2023

Participation

Pour cette nouvelle saison 2023 et au vu de l'enthousiasme de nos membres quant à la participation au Challenge des Majors, les étapes se dérouleront sur tous les concours du Grand Régional ainsi que dans tous les départements de la région Auvergne Rhône-Alpes. Vous trouverez ci-dessous la liste des concours retenus annoncés sur la FFE.

- 1- Saint Paul Trois Château (26) 04 février
- 2- Les Marches (73) 19 février
- 3- CE de Monnet (63) 05 mars
- 4- Macon Grand Régional 10-12 mars
- 5- Yssingeaux (43) 26 mars
- 6- Hery sur Alby (74) 1 avril
- 7- Dardilly (69) 23 avril
- 8- Cluny Grand Régional 19-21 mai
- 9- Hôpital le Grand (42) Grand Régional 09-11 juin
- 10- Gex (01) Grand Régional 24-25 juin
- 11- Saint Ismier (38) Grand Régional 21-23 juillet
- 12- Vichy (03) Grand Régional 26-28 août
- 13 - Equimasters à Chazey (01) 6-8 octobre

Le Challenge est ouvert à tous les membres à jour de leur cotisation et possédant une licence compétition "Amateur" et à tout cheval ou poney enregistré sur le site de la Fédération Française d'Équitation (FFE compet). Pour les membres qui régleraient leur cotisation en cours d'année, seront pris en compte les concours qu'à partir de cette date.

Il concerne les catégories suivantes : Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite.

Un classement par couple (cavalier/cheval) est établi par cumul des performances en additionnant les résultats obtenus sur les épreuves A, préliminaire et libre (coefficient 1,5). A l'issue de la dernière étape, seuls les trois meilleurs concours seront retenus pour le classement provisoire.

Dans le cas, ou un couple participe à deux catégories, la catégorie la plus élevée sera retenue.

Le Règlement Général et Spécifique de Dressage 2021 ou les rectificatifs seront appliqués pour les épreuves du Challenge.



Classement provisoire du Challenge

Le classement se fait par points selon le barème suivant :

1^{er} 10 points, 2^{ème} 8 points, 3^{ème} 7 points, 4^{ème} 6 points, 5^{ème} 5 points, 6^{ème} 4 points, 7^{ème} 3 points, 8^{ème} 2 points, 9^{ème} 1 points, 10^{ème} et la suite 1 points.

Les classements seront établis en fonction des résultats parus sur le site FFE et inclus uniquement nos membres. (Ex : notre premier membre est au classement FFE tout cavalier confondu 5^{ème}, il sera pour notre classement 1^{er} et aura 10 points)

Tout cavalier qualifié pour le challenge dans plusieurs niveaux d'épreuves sera classé à l'issue du dernier concours qu'à un seul niveau. Il sera alors classé dans le niveau le plus élevé où il est qualifié.

Classement final du Challenge

Le déroulement des remises des prix vous parviendra ultérieurement, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire

Organisation

Le comité d'AVADRA2 arbitre le Challenge.

Il sera seule habilité à régler tous litiges le concernant et peut à tout moment modifier le règlement en cas de problème.

Toutes réclamations doivent être faites par e-mail avadra2020@gmail.com

Chaque organisateur gère son programme comme il le souhaite, nous n'avons aucune influence sur le choix des épreuves.